

SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) /
NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION (NWMO)**

**tenue le 4 juin 2004
à 8 h 30 HAE**

Sont présents :

M. Ken Nash	Administrateur, président (par intérim)
M. Laurie Comeau	Administrateur
M. Fred Long	Administrateur et trésorier
M ^{me} Adèle Malo	Administratrice
M. René Pageau	Administrateur

et

M. David Crombie	Président du Conseil consultatif (Points 1 à 5 de l'ordre du jour)
M ^{me} Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M ^{me} Kathryn Shaver	Secrétaire générale

SGDN :

M. John Neate	(Point 6 de l'ordre du jour)
M ^{me} Jo-Ann Facella	(Points 6 et 7 de l'ordre du jour)
M ^{me} Donna Pawlowski	(Point 7 de l'ordre du jour)

Équipe d'évaluation : (Point 6 de l'ordre du jour)

M. Michael Ben-Eli
M. Thomas Isaacs
M. Fred Roots

Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques : (Point 7 de l'ordre du jour)

M ^{me} Judith Maxwell
M ^{me} Judy Watling (par conférence téléphonique)

Sont absents :

M. Richard Dicerni	Administrateur, président du conseil d'administration
--------------------	---

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Nash préside la réunion du 4 juin 2004 du conseil.

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint, M. Nash ouvre la réunion à 8 h 30 HAE.

Les administrateurs adoptent l'ordre du jour de la réunion du 4 juin 2004.

2. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 avril 2004, dont chaque membre du conseil a reçu une copie, est approuvé tel quel.

3. Affaires issues des procès-verbaux

La présidente décrit l'état des mesures découlant de la réunion précédente du conseil.

Le conseil s'informe de l'état de la recherche sur l'opinion publique, dont il est question dans le procès-verbal de la réunion d'avril. La présidente indique que cette recherche devrait être réalisée d'ici la fin de juin.

4. Rapport du Conseil consultatif

Le président du Conseil consultatif fait un compte rendu de la réunion du 20 mai 2004 du Conseil. Il déclare que le Conseil a eu droit à un excellent exposé de la part de quelques membres de l'équipe d'évaluation sur ce qui s'avère une analyse très complète des différentes solutions de gestion. Conformément à l'ordre du jour de la réunion du 20 mai, M^{me} Judith Maxwell a également présenté les conclusions du dialogue national entre citoyens.

Le président du Conseil précise que le Conseil consultatif a prévu une séance spéciale le samedi 5 juin pour discuter de sa préparation en vue de la formulation de ses observations indépendantes sur l'exposé de propositions de la SGDN et sur les méthodes de gestion, conformément aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Il est également prévu à la réunion du 5 juin que le Conseil poursuivra les discussions avec la SGDN sur la prochaine phase de mobilisation du public et sur les initiatives prévues pour garantir que la SGDN s'acquitte intégralement des exigences de la Loi relativement aux consultations des peuples autochtones et du grand public. Une discussion s'ensuit avec le conseil d'administration, au cours de laquelle le président du Conseil consultatif et la présidente donnent un aperçu des défis et des questions clés associés à la planification de la prochaine phase de consultations publiques.

Le président du Conseil s'engage à faire un compte rendu à une réunion ultérieure du conseil d'administration sur la séance spéciale du Conseil consultatif qui aura lieu le 5 juin.

(*)

5. Rapport 2003 des administrateurs

Le président du conseil d'administration soumet à l'examen et à l'approbation du conseil le Rapport 2003 des administrateurs. Il souligne que les règlements du conseil exigent qu'un tel document soit rédigé tous les ans à titre de compte rendu aux membres de la SGDN sur les aspects clés des opérations et des activités de la SGDN ayant eu lieu l'année précédente.

M. Long, M. Pageau et M^{me} Malo indiquent qu'à titre de membres du Comité de la vérification, des finances et du risque, ils ont déjà examiné et approuvé le document présenté.

Soulignant que le conseil est satisfait du rapport, le président propose d'approuver le document.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

Que le conseil d'administration, après examen du Rapport 2003 des administrateurs présenté à la réunion du 4 juin 2004, approuve le rapport aux fins de dépôt auprès des membres de la SGDN.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

6. Rapport de l'équipe d'évaluation

La présidente présente quelques membres de l'équipe d'évaluation de la SGDN qui ont été invités à faire le point sur les résultats de l'évaluation des solutions de gestion. Les personnes invitées sont M. Michael Ben-Eli (chef de l'équipe), M. Fred Roots et M. Tom Isaacs. Sont également présents pour ce point de l'ordre du jour M^{me} Jo-Ann Facella et M. John Neate de la SGDN, qui font partie de l'équipe d'évaluation.

M. Ben-Eli décrit d'abord les travaux de l'équipe. Il indique que conformément aux instructions de la SGDN, l'équipe a adopté une méthodologie qui permet une intégration systématique des considérations d'ordre éthique et social dans le cadre d'évaluation. La SGDN avait également exigé que l'évaluation ait comme fondement les dix questions clés énoncées dans le Document de discussion n° 1, lesquelles ont été élaborées et validées par les Canadiens et les Canadiennes au cours des activités de mobilisation initiales de la SGDN. L'équipe a transposé ces questions dans un ensemble opérationnel de critères et de facteurs déterminants pour guider l'évaluation des différentes solutions de gestion.

M. Ben-Eli souligne que l'équipe s'est penchée sur les trois méthodes prévues dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et qu'elle indiquerait également si d'autres méthodes devraient faire l'objet d'une étude plus poussée de la part de la SGDN.

Dans ses conclusions, l'équipe a mis en relief sa conviction principale, à savoir qu'il est d'une importance cruciale que la décision qui constituera un engagement formel envers une méthode de gestion précise préserve également la flexibilité. Tout en appuyant les décisions qui seront prises et en définissant la voie à suivre, l'équipe a conclu qu'il serait souhaitable et avantageux d'envisager une mise en oeuvre flexible et progressive de la méthode de gestion qui sera choisie, quelle que soit l'option retenue. L'équipe est convaincue qu'il est possible d'instaurer une méthode de gestion pratique et équitable du combustible nucléaire irradié en tirant parti de la meilleure technologie et des meilleures connaissances qui soient

et en prévoyant la flexibilité nécessaire pour tenir compte de l'avancement des capacités et de l'évolution des valeurs sociales dans le futur.

L'équipe a souligné que le processus de mise en oeuvre s'étendra sur une très longue période, quelle que soit la solution adoptée. La mise en oeuvre s'accompagnera nécessairement d'une approche progressive, ce qui permettra de tenir compte des nouvelles connaissances et expériences dans le choix d'une méthode de gestion.

L'équipe a présenté les conclusions de son évaluation comparative préliminaire des méthodes de gestion par rapport aux critères établis pour l'analyse :

- De l'avis général de l'équipe d'évaluation, le dépôt dans des couches géologiques profondes devrait avoir une performance égale ou supérieure à l'entreposage centralisé et au stockage prolongé sur les sites des réacteurs à la lumière de presque tous les critères, surtout à long terme.
- L'équipe estime que la méthode du dépôt dans des couches géologiques profondes est plus robuste que les deux autres solutions face aux incertitudes à long terme.
- Les cotes attribuées par les membres individuels de l'équipe aux trois options étudiées étaient variées, témoignant de points de vue différents sur les conditions futures qui prévaudront au Canada, ainsi que des questions que chacun s'est posé quant au degré de succès de chacune des méthodes de gestion dans des conditions appelées à varier.

Une discussion s'ensuit avec le conseil.

- Le conseil s'informe de la performance relative des trois options par rapport au critère de viabilité économique, se disant étonné que le dépôt géologique soit la solution obtenant la meilleure cote parmi les trois options. L'équipe explique que son évaluation de la viabilité économique prend en compte de nombreux aspects touchant la viabilité globale à long terme : en plus des coûts initiaux, l'équipe a tenu compte des besoins financiers permanents, des risques, de la sûreté du financement et de la viabilité financière à long terme. La cote élevée attribuée au dépôt géologique reflète l'évaluation de l'équipe voulant que le concept nécessite des coûts permanents plus faibles une fois le dépôt fermé, ce qui réduirait la dépendance à l'endroit de ressources financières importantes à long terme et assurerait la sûreté du financement à plus long terme.
- Le conseil demande à l'équipe de quelle façon elle a abordé la nature à long terme de l'enjeu dans son évaluation. L'équipe explique qu'elle a décidé d'aborder l'analyse selon deux horizons temporels : tout d'abord, pour une période de 175 ans à compter de maintenant (une période qui correspond en gros au concept des sept générations qu'applique les peuples autochtones du Canada à l'examen des conséquences futures); ensuite, une période allant au-delà de 175 ans. Dans ce dernier cas, l'équipe reconnaissait qu'au delà de sept générations, la sagesse autochtone et les scénarios de la SGDN indiquent qu'il est impossible de prédire de façon sûre quelles seront les conditions et situations sociales, institutionnelles et environnementales qui prévaudront.
- Les membres du conseil s'informent du point de vue de l'équipe sur la pertinence des dix questions clés de la SGDN comme fondement de l'évaluation. Les membres de l'équipe confirment que le fait d'être fondée sur des questions issues des activités

de mobilisation et validées par les Canadiens et les Canadiennes au cours de ces activités renforce l'évaluation. L'équipe considère que les dix questions clés couvrent tous les enjeux. Les membres de l'équipe ont constaté que ces questions, une fois converties en critères d'évaluation opérationnels, offraient un cadre adéquat pour évaluer les différentes méthodes de gestion et ce, d'une façon qui tient compte des aspects qui ont le plus d'importance pour les citoyens.

- Les membres du conseil s'informent de la solidité des résultats par rapport à différentes perspectives futures. L'équipe décrit les analyses de sensibilité qu'elle a effectuées.
- Le conseil s'informe de l'examen des autres méthodes techniques au-delà des trois méthodes dont l'examen est prescrit par la Loi. L'équipe explique le raisonnement qui l'a conduite à éliminer les autres méthodes et à déterminer que celles-ci, pour différentes raisons, n'étaient pas des options viables à court terme envisageables pour l'instant. L'équipe souligne toutefois que le Canada pourrait continuer de s'intéresser à certaines options en effectuant de la recherche ou en suivant les développements connexes à l'échelle internationale.

La présidente souligne que le prochain document de discussion de la SGDN fera un compte rendu transparent de cette évaluation, y compris des domaines où il reste de l'incertitude et de ceux qui nécessitent un examen plus approfondi. L'objectif de la SGDN est d'exposer la richesse de cette analyse dans le Document de discussion n° 2 d'une façon qui soit facile à comprendre par le public.

La présidente fait remarquer que cette analyse est un apport important à l'étude de la SGDN, mais que celle-ci poursuivra son examen de chaque méthode de gestion avant d'envisager quelque conclusion ou recommandation que ce soit. La SGDN ne recommandera aucune méthode avant d'avoir tenu d'autres consultations publiques et d'avoir examiné de nouveau les autres solutions de gestion à la lumière d'un éventail plus vaste de considérations d'ordre social et institutionnel.

Le président du conseil remercie les membres de l'équipe de leur exposé et félicite l'équipe pour la conception et l'application d'une méthodologie très moderne, laquelle, en tenant compte systématiquement des considérations d'ordre qualitatif et quantitatif, offre de nouveaux éclairages pour l'examen de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

7. Dialogue national entre citoyens

La présidente présente M^{me} Judith Maxwell, présidente des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, et leur directrice de projet, M^{me} Judy Watling.

M^{me} Maxwell présente au conseil d'administration un résumé des conclusions du dialogue national entre citoyens qui a été organisé dans 12 villes du pays au nom de la SGDN. Elle passe en revue les objectifs du dialogue national qui a été amorcé pour aider la SGDN à explorer les aspects sociaux et éthiques de la gestion du combustible nucléaire irradié.

M^{me} Maxwell décrit le processus et la conception des dialogues d'une durée d'une journée auxquels ont participé quelque 460 citoyens canadiens non affiliés. Elle énumère les principales valeurs qui sont ressorties de l'ensemble des dialogues sur le plan de la

gouvernance et de la responsabilité et sur celui de la confiance à l'égard du processus décisionnel.

M^{me} Maxwell souligne que la définition de ce cadre de valeurs guidera la SGDN dans la poursuite de ses travaux et dans la formulation de ses recommandations et sera un complément aux conclusions issues des autres consultations et de l'expertise technique appliquée à l'évaluation des méthodes de gestion. Le dialogue national entre citoyens a des résultats importants du fait qu'il est axé sur les points de vue et les valeurs de citoyens canadiens non affiliés.

Une discussion du conseil s'ensuit. Les membres du conseil s'informent de la nature des discussions entre citoyens et des attentes qui se trouvent à la base des valeurs qui ont émergé du dialogue national.

La présidente répond en confirmant que les constatations issues du dialogue national entre citoyens et d'autres activités de mobilisation ont été transmises au fur et à mesure à l'équipe d'évaluation, ce qui a permis d'intégrer les valeurs au cadre d'évaluation. De plus, les membres de l'équipe d'évaluation ont assisté aux dialogues entre citoyens pour prendre directement connaissance de la nature des préoccupations et des attentes des citoyens de façon à prendre cette information en compte dans l'analyse des méthodes de gestion.

La rédaction du rapport sur les dialogues sera achevée après qu'il aura fait l'objet d'un examen par les pairs. La SGDN et les RCRPP prévoient un lancement public du rapport en juillet.

Le président du conseil remercie M^{me} Maxwell et M^{me} Watling d'avoir renseigné le conseil sur les conclusions de cette activité.

8. Document de discussion n° 2

La présidente présente au conseil aux fins de discussion et de commentaires le plan préliminaire annoté du Document de discussion n° 2.

Elle passe en revue les principaux objectifs du document :

- Rendre compte au public des travaux menés depuis la publication du premier document de discussion.
- Indiquer de quelle façon le fruit de ce travail a été intégré au cadre d'évaluation.
- Rapporter les conclusions de l'évaluation préliminaire des méthodes de gestion.
- Énumérer les domaines dans lesquels la SGDN poursuivra son étude.
- Indiquer de quelle façon la population pourrait faire part de ses commentaires sur le second document de discussion dans la prochaine phase de mobilisation du public.

La présidente passe en revue la structure et les délais de production proposés pour le document, y compris le calendrier d'examen des versions provisoires par le Conseil consultatif.

Les membres du conseil sont invités à faire part de leurs commentaires sur le plan proposé pour le document. Une discussion s'ensuit à propos du document et de l'échéancier prévu et les membres attirent l'attention sur un certain nombre d'autres activités externes de l'industrie qui se dérouleront en même temps.

9. Engagement des peuples autochtones

La présidente fait le point sur le travail de la SGDN auprès des peuples autochtones.

Elle énumère les propositions qui ont déjà été confirmées et fait le point sur l'intérêt de la SGDN quant à la confirmation d'ententes de collaboration avec les organisations autochtones nationales pour appuyer leurs mécanismes de discussion et de consultation respectifs.

À cet égard, la présidente souligne que la SGDN était ravie de recevoir une proposition de l'Assemblée des Premières Nations (APN). La SGDN a accepté en principe la phase de travail immédiate proposée par l'APN et a commencé à collaborer avec l'APN à la confirmation de l'étendue d'une phase de travail subséquente d'ici décembre 2004.

La présidente informe le conseil que la phase de travail actuelle confirmée par la SGDN est inférieure à 300 000 \$ et que la SGDN, par conséquent, ne demande pas au conseil d'approuver cette dépense. À des fins de transparence et compte tenu que le conseil doit approuver les contrats de plus de 300 000 \$, la présidente avise cependant le conseil que la SGDN a l'intention de poursuivre avec une phase de travail subséquente, laquelle, sur une base cumulative, fera passer la valeur totale à plus de 300 000 \$ au cours de ce travail pluriannuel.

Lorsque la phase de travail subséquente aura été élaborée avec l'APN, la présidente soumettra cette proposition à l'approbation du conseil. (*)

Le conseil appuie cette approche et reconnaît que ce travail important auprès des peuples autochtones était prévu dans le plan d'activités 2004 de la SGDN.

10. Mise à jour financière

La présidente dépose aux fins d'information le résumé des dépenses du premier trimestre 2004 et les prévisions budgétaires en cours d'exercice pour 2004 :

- Les dépenses réelles du premier trimestre pour 2004 excédaient de 2,74 % le montant initial budgété.
- Les prévisions pour 2004 se déroulent comme prévu et sont inférieures au budget global approuvé par le conseil d'administration. Selon les prévisions actuelles, la réserve pour éventualités devra être mise à contribution à hauteur de 711 000 \$.
- Les prévisions en cours d'exercice témoignent d'une définition plus précise de l'étendue et de la nature des activités d'analyse et de mobilisation de la SGDN requises au cours des six derniers mois de 2004.

La présidente indique que certains éléments seront redéfinis, suivant les décisions du Conseil consultatif concernant l'étendue de ses travaux et avis supplémentaires pour 2004 et suivant l'établissement de besoins de recherche supplémentaires révélés par l'analyse de l'équipe d'évaluation. La SGDN tiendra le conseil informé des activités précises prévues pour les troisième et quatrième trimestres 2004. (*)

M. Long, président du Comité de la vérification, des finances et du risque, souligne que le conseil tient à ce que la SGDN dispose de toutes les ressources nécessaires pour mener son étude à bien. Si la SGDN établit qu'elle aura besoin d'un plus gros budget en

2005 qu'au cours des exercices précédents, il exhorte celle-ci à en informer les sociétés membres le plus tôt possible de façon qu'elles puissent planifier en conséquence. (*)

11. Rapport du Comité de la vérification, des finances et du risque

Le président du Comité communique certains renseignements à titre de mise à jour sur les activités du Comité.

- M. Long souligne que Deloitte & Touche, à la demande du Comité, a passé en revue les politiques financières de la SGDN ainsi que le mandat et la charte du Comité. Il soumet au conseil les recommandations faites par Deloitte & Touche et la réponse de la SGDN quant aux mesures prises.
- Le président du Comité dépose également la note de service du Comité dans laquelle il commente l'efficacité de la vérification externe de 2003 à l'intention du conseil et des membres. Il fait part de la satisfaction du Comité à l'endroit de la vérification.
- Au cours de sa réunion du 3 mai 2004, le Comité s'est penché sur le risque économique. Le président parle du suivi rigoureux qu'effectue la SGDN du risque économique, lequel sera mis à jour et résumé pour les réunions ultérieures. (*)
- Le Comité a passé en revue les obligations de la SGDN en matière d'indemnisation et a examiné la suffisance des dispositions relatives à l'assurance. Le Comité ne recommande aucune autre mesure pour l'instant. La question sera soumise à l'examen du conseil en 2005 lorsque la SGDN commencera à planifier la prochaine phase de son mandat. (*)

Clôture de la réunion du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, les administrateurs lèvent la séance à 12 h 30 HAE.

L'astérisque (*) indique une mesure à prendre.

La secrétaire générale
Le 25 juin 2004